



**Commission des équipements et  
de l'aménagement du territoire**

**1221 - Voirie départementale -  
Modernisation du réseau routier**

**Aménagement des carrefours RD 25 / RD  
70/230/58 à DUNTZENHEIM - Acquisitions foncières**

**Rapport n° CP/2011/212**

**Service gestionnaire :**

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires au projet d'aménagement de trois carrefours à DUNTZENHEIM.

L'aménagement de deux tourne-à-gauche, l'un à l'intersection de la RD25 avec la RD70, et l'autre regroupant les intersections avec les RD 230 et 58 à DUNTZENHEIM, nécessite l'acquisition par le Département du Bas-Rhin de diverses parcelles de terrain, d'une superficie totale de 37,82 ares sur le territoire de la commune de DUNTZENHEIM.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur des terrains et autres indemnités accessoires comme suit :

A/ Indemnité principales pour perte de terrain :

Commune de DUNTZENHEIM

60 €/are x 37,82 ares = 2 269,20 €

B/ Indemnités pour pertes de revenus et de fumures :

Commune de DUNTZENHEIM

(71,24 €/are + 5 €/are) x 37,82 ares = 2 883,40 €

C/ Indemnités pour perte de récoltes et pour occupation temporaire

Selon barème de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin

D/ Indemnité pour perte de boisements et arbres fruitiers

Selon expertise de l'homme de l'art

E/ Indemnité de démolition et reconstruction de clôtures ou portails, murets de soutènement

Selon devis estimatif

soit au total : 5 152,60 € correspondant à l'indemnisation tout confondu des terrains.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31969	21-2111-621	310 000,00 €	0,00 €	5 152,60 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'acquérir des terrains d'une superficie totale de 37,82 ares, selon la valeur fixée par France Domaine, nécessaires aux travaux d'aménagement de la RD 25 sur le territoire de la commune de DUNTZENHEIM, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'indemnités d'un montant total de 5.152,60 € et frais divers.*

*Elle désigne par ailleurs Monsieur Alfred BECKER, vice-président en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes administratifs afférents à ces acquisitions.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL